

COMPTE - RENDU du Conseil Municipal Séance du 23 Mars 2021

DATE DE CONVOCATION : 17 Mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice :	11	- Présents :	10
- Votants :	11	- Absents :	1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-sept mars deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER.

Absents excusés : Sophie GUITTON

Pouvoir : Madame Sophie GUITTON donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DECHAMP

Secrétaire de séance : Jean- Luc DECHAMP



ORDRE DU JOUR :

I – Approbation compte-rendu du 15 décembre 2020

II – Délibérations :

Finances : - Vote du Compte Administratif 2020,
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement

Redevance Occupation du Domaine Public Communal Orange

Avis conseil municipal sur demande enregistrement EIFFAGE GENIE TERRASSEMENT déchets inertes

Autorisation au Maire à signer l'avenant de la convention relative au site internet

Désignation du correspondant défense

Modification adresse siège Syndicat des CES et SES de la Région de Lizy sur Ourcq

III - Questions diverses :

Contrat Rural

Location garage rue de Lizy

Travaux d'éclairage public

Retour sur la visite des archives départementales du 8 Février 2021

Élections Régionales et Départementales : organisation permanences

Remerciements colis

I – APPROBATION COMPTE RENDU DU 15 Décembre 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 15 décembre 2020 et demande si des observations sont à formuler.

➔ **Aucune observation n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents par 11 voix POUR**



II – DÉLIBÉRATIONS :

DELIBERATION N° 2021 - 1 : Redevance RODP TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret N° 2005-1676 du 25 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques permet aux collectivités de solliciter auprès des opérateurs de téléphonie une redevance pour l'occupation du domaine public.

La permission de voirie délivrée en 2004 pour le Chemin Vicinal de la Trousse à Crépoil et Rue du Coq étant arrivée échéance, ORANGE a sollicité la commune afin d'obtenir une demande de prorogation jusqu'au 31 Décembre 2035.

Or, il s'avère que les redevances d'occupation du domaine public pour les années antérieures n'ont pas été perçues. La commune peut donc solliciter les redevances sur les 4 dernières années et pour 2021.

Ainsi, le montant de la redevance le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les années 2017 à 2021, s'élève à : **4 097.00 €** répartis comme suit :

		2017	2018	2019	2020	2021
Artères aériennes	40 €	33,44	34,52	35,79	36,60	36,26
Artères souterraines	30 €	729,60	753,17	780,85	798,67	791,11
Emprise au sol	20 €	12,68	13,09	13,58	13,89	13,75
TOTAL		775,72	800,78	800,78	849,16	841,12

➔ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 voix POUR, charge le maire de recouvrir le montant des redevances qui sera inscrit au Budget Primitif 2021.**



DELIBERATION N° 2021 - 2 : Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la Société EIFFAGE GENIE TERRASSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier a été mis à disposition du public du 10 Mars au 9 Avril 2021 concernant une demande d'enregistrement présentée par la société EIFFAGE GENIE CIVIL TERRASSEMENT aux fins d'être autorisée, à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Cocherel, au lieu-dit « La femme morte ».

Monsieur le Maire fait circuler le dossier de consultation.

Il précise que ces déchets devraient remettre à niveau un champ. Des carottages ont été réalisés et cet emplacement sera reconstitué couche par couche pour se rapprocher des terres existantes.

Le Maire précise qu'une partie des déchets issus du BTP sont une conséquence des travaux du Grand Paris mais pas uniquement. Ces éléments déconstruits sont recyclés pour être réemployés..

Le projet consiste notamment à :

- Stocker un volume total de 1 650 000 m³ de déchets inertes sur une superficie totale de 281 620 m² sur 10 ans,
- Limiter l'apport de déchets inertes dans l'installation de stockage à 300 000 m³ par an,
- Accepter des déchets inertes dans la limite d'un facteur 3 pour les déchets inertes,
- Accepter les déchets inertes présentant des surconcentrations d'origine naturelle,
- Réaliser une progression du stockage en cinq phases correspondant aux cinq casiers de stockage,
- Reconstituer une zone agricole suite à la remise en état du site.

Il est demandé aux conseils municipaux des communes de Cocherel, Jaignes, Tacrou et Ocquerre de formuler leurs avis sur la demande d'enregistrement, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, dès l'ouverture de la consultation du public.

Monsieur Michel COURTIER signale qu'il s'est rendu sur place. Toute l'emprise est sur le territoire de COCHEREL. Selon lui, ce n'est pas un « trou » mais il s'agit d'avantage d'un comblement d'une dépression. Le terrain est en pente. Il précise que c'est une parcelle cultivée et regrette que les riverains n'aient pas été informés.

Monsieur Bruno GAUTIER répond qu'il n'y a pas d'habitation à proximité de ce site.

Monsieur Philippe FROGNEUX s'étonne que la commune de VENDREST n'ait pas été consultée.

Monsieur Michel COURTIER réplique que la commune de VENDREST n'est pas limitrophe au périmètre concerné et par conséquent n'est pas directement impactée.

Monsieur Guy REGNIER fait remarquer qu'il en résultera une augmentation du trafic des poids lourds.

Monsieur Michel COURTIER répond que les poids lourds viendront de l'autoroute, et emprunteront la RD 401. Cela engendrera effectivement une augmentation du trafic des camions.

Monsieur Michael DHAUSSY signale après consultation du dossier que :

- Le terrain est effectivement en contrebas
- Il est mentionné une circulation de 71 camions / jour
- 10% pourraient venir de la commune de Lizy-sur-Ourcq.
- Il n'est pas indiqué si le trafic est arrêté le week-end
- Le bruit et la poussière sont mentionnés.

➔ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré se prononce par 8 voix POUR et 3 voix CONTRE** sur la demande présentée par la société EIFFAGE GENIE CIVIL TERRASSEMENT.

DELIBERATION N° 2021 - 3 : Autorisation au Maire à signer l'avenant de la convention relative à l'accompagnement du Département pour la réalisation du site internet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département de Seine-et-Marne s'est engagé depuis 2004 dans le cadre du schéma de développement des usages et services numériques afin d'aider les communes de moins de 2 000 habitants dans la mise en place de leur site internet institutionnel.

A ce titre, le Conseil Municipal du 25 septembre 2012 avait autorisé le Maire à signer une convention pour la conception et la réalisation du site internet de la commune.

La plateforme technique étant devenue obsolète, le Département de Seine-et-Marne a informé la commune le 16 juillet dernier de la nécessité de migrer le site internet actuel de la commune vers une nouvelle plateforme.

Afin de prendre en compte ce changement de plateforme technique et de procéder aux ajustements nécessaires en terme de sécurisation du site internet et de conformité au RGPD, il convient de conclure un avenant entre les deux parties.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant de la convention.

→ **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 voix POUR autorise le Maire à signer l'avenant de la convention.**



DELIBERATION N° 2021 - 4 : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite aux dernières élections municipales un correspondant défense doit être désigné.

Ce correspondant défense, issu du Conseil municipal, est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et à promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du Département et de la Région. Il est l'interlocuteur local pour les questions de défense militaire et a un rôle informatif et de sensibilisation des concitoyens sur les questions de défense.

Sa mission s'articule autour de trois axes :

- **le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national** : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ...
- **l'information sur la défense** en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau du service national et le Centre local d'information de recrutement des forces armées,

- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.

→ Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 voix POUR désigne monsieur André LADET.



DELIBERATION N° 2021 - 5 : modification adresse postale du siège du Syndicat des CES et des SES de la Région de Lizy-sur-Ourcq

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Syndicat des CES et des S.E.S de la région de Lizy-sur-Ourcq a décidé lors de sa dernière séance de modifier l'adresse postale de son siège pour des raisons de praticités administratives.

→ Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 voix POUR accepte que le Syndicat du collège soit situé à la Mairie de Crouy sur Ourcq.



DELIBERATION N° 2021 - 6 : Désignation d'un référent forêt- bois

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la Fédération Nationale des Communes forestières qui porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus « référents forêt- bois » dans chaque collectivité.

Il est demandé à chaque commune de nommer un élu référent forêt-bois au sein du Conseil Municipal.

Cet élu sera le représentant et l'interlocuteur privilégié de la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes forestières sur les sujets relatifs à la forêt. Il sera destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiera d'expertises grâce à l'accompagnement du réseau Communes.

En complément de ces informations monsieur le Maire précise qu'un contact « administratif ou technique » peut être également désigné.

→ Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 voix POUR désigne monsieur Michel COURTIER.



DELIBERATION N° 2021 - 7 : Approbation du Compte de Gestion

Le Maire après avoir présenté le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés demande aux membres du conseil municipal de voter compte de gestion dressé par le receveur.

Il précise que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés vote le compte de gestion par 11 voix POUR.

DELIBERATION N° 2021 - 8 : Vote du compte-administratif

Le Maire présente le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	110 086.37			399 865.37	110 086.37	399 865.44
Opérations exercice	27 892.58	160 398.41	330 569.13	370 521.64	358 461.71	530 920.05
Total	137 978.95	160 398.41	330 569.13	770 387.08	468 548.08	930 785.49
Résultat de clôture		22 419.46		439 817.95		462 237.41
Restes à réaliser						
Total cumulé		22 419.46		439 817.95		462 237.41
Résultat définitif		22 419.46		439 817.95		462 237.41

➔ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 voix POUR** vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

~ ~ ~ ~ ~

DELIBERATION N° 2021 - 9 : affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 et constaté que compte administratif fait apparaître un excédent de résultat de fonctionnement de **439 817.95 €** décide par 11 voix POUR d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	399 865.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	150 086.37
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0
EXCEDENT	39 952.51
Résultat cumulé au 31/12/2020	439 817.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	439 817.95
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	439 817.95
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

~ ~ ~ ~ ~

III – QUESTIONS DIVERSES :

1. Campagne vaccinations :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes a reçu 144 doses de vaccins pour les 18 000 habitants. Une campagne de vaccination va être organisée. Il a été demandé à chaque commune de recenser les personnes de plus de 75 ans.

Par ailleurs, la pharmacie du Canal a reçu un flacon de 10 doses, elle devait recevoir flacons.

2. Fin de contrat madame FATHI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame FATHI, agent technique n'a pas souhaité renouveler son CDD suite à la suppression des heures de ménage du gîte. La commune va faire appel à la CARED pour le nettoyage des locaux scolaires et du gîte.

3. Collecte déchets

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes va faire appel à la société COVAL TRI pour gérer les déchets.

Les déchets seront collectés dans 4 poubelles :

- ✓ Ordures ménagères,
- ✓ Cartons
- ✓ Epluchures, déchets organiques
- ✓ Déchets verts.

Des points de rassemblements seront créés. Une réflexion est en cours pour déterminer les emplacements.

En ce qui concerne la collecte des encombrants, celle-ci interviendra une fois par trimestre sur prise de rendez-vous.

Monsieur Bruno GAUTIER précise qu'il en résultera une augmentation de la taxe d'ordures ménagères. Le taux de la taxe d'ordures ménagères cette année a été fixé à 16.49%. En 2022, il sera fixé à 17.5%, représentant un coût supplémentaire de 15 € par foyer.

Il rappelle que la suppression et la fin de la collecte des sacs de collectes des déchets verts, une économie de 700000 € avait été réalisée.

4. Panneaupocket :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'application « Panneaupocket » qui permet aux habitants sur leur Smartphone une notification instantanément de chaque nouvelle alerte ou information municipale.

Madame Lydie CAUMES précise que cela pourrait être une solution complémentaire avec l'implantation du panneau d'information.

Monsieur Bruno GAUTIER répond que pour l'instant ce dossier est à l'étude. L'opération a été chiffrée à 400 000 €. Le coût d'implantation d'un panneau électronique avec le raccordement s'élève à 15 000 €.

La Région Ile de France et le Département finançant ce type de projet à hauteur de 68 000 € .

La communauté de Commune s'interroge sur l'utilité d'équiper toutes les communes et sur le choix des emplacements les plus pertinents. La Commune de Lizy-sur-Ourcq serait équipée au regard de sa population. Des questions subsistent : ne pourrait-on pas alimenter ces panneaux avec du photovoltaïque. Ne serait-il pas possible d'obtenir des subventions complémentaires ?

Si ce projet devait aboutir, l'implantation de ce panneau serait prévu à l'angle de la mairie.

Monsieur le Maire tiendra informé les élus de l'avancement de ce dossier.

4. Contrat Rural :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été fixé avec Monsieur LARZILLIERE qui a repris la gestion du Cabinet BEIMO.

Un point a été effectué sur la programmation des travaux pour les trois prochaines années.

Cette année, les travaux de réfection et d'agrandissement du parking Rue des Canes et de la réfection de route de Crouy ont été retenus.

L'appel d'offre va être lancé pour un début des travaux escompté mi-mai .

La commune percevra au fur et à mesure les subventions de l'avancement des travaux qui permettront de financer les travaux des années suivantes.

5. Location garage rue de Lizy :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des délégations qui ont été conférées par le Conseil Municipal, une décision du maire a été prise pour louer le 2^{ème} garage inoccupé de la Rue de Lizy. A ce jour les deux garages situés rue de Lizy sont loués, ce qui permettra à la commune de percevoir un loyer mensuel de 100 €.

6. Travaux éclairage public :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux suivants ont été réalisés par l'entreprise CITEOS :

- Eclairage de la sente reliant la rue des canes à la rue du Chalet
- Parking du cimetière
- Rue du Pré de Lury

L'entreprise BIR devrait procéder au remplacement des platines des lampadaires de la Place de la Mairie.

7. Retour sur la visite des archives départementale du 8 février 2021 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur CAPORALE, responsable du service archives communales et intercommunales le 8 février dernier.

Le rapport établit que globalement l'état de conservation des archives communales est satisfaisant. Il conviendra pour libérer l'espace d'identifier les archives dont les délais de conservation sont dépassés et d'établir les bordereaux d'élimination.

8. Remerciements colis :

Monsieur le Maire fait circuler les cartes de remerciements des séniors pour les colis de Noël.

9. Elections départementales et régionales : établissement du planning des permanences :

Monsieur le Maire fait remonter les premières informations de la Préfecture et de l'Union des Maire sur l'organisation des prochaines élections :

- Mutualisation du Président du Bureau de Vote et secrétaire pour les deux scrutins.
- Nécessité de scrutateurs différents pour les deux bureaux de vote.

Monsieur Bruno GAUTIER précise qu'il sera difficile de trouver des scrutateurs pour tenir les deux bureaux de vote et le temps de présence de chacun sera multiplié par deux.

→ Il est proposé de faire remonter ces difficultés à la Préfecture.

10. Recrutement Monsieur Mathieu LOUYOT :

La commune a reçu d'habitants de Marnoue les Moines des remerciements pour le travail réalisé par l'agent technique : nettoyage du lavoir, comblement des trous, élagage et débroussaillage du chemin communal. Il a demandé à Monsieur LOUYOT de réfléchir à des actions d'embellissements du village : création de massifs, décorations florales....

11. Accueil des locataires du gîte communal :

Monsieur Bruno GAUTIER remercie Madame Lydie CAUMES qui s'est proposée de prendre en charge bénévolement l'accueil et le départ des locataires du gîte communal.

12. Permis de construire Madame FROGNEUX :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un permis de construire pour la construction bâtiment d'élevage équin . Le projet déposé par Madame FROGNEUX prévoit d'édifier de 36 boxes individuels et des locaux techniques. Ce dossier est en cours d'instruction.

ENEDIS a informé la commune qu'une contribution financière de 5740.80 € HT serait demandée pour raccorder ce bâtiment en base tension d'une puissance de 54 Kva triphasé.

Monsieur Philippe FROGNEUX répond que l'électricité existe et que l'extension de ce réseau n'est pas nécessaire et que la puissance estimée est surévaluée.

Il est proposé que le pétitionnaire prenne contact avec ENEDIS.

Tous les sujets ayant été évoqués, la séance est levée à 23h15.

